

DEPARTEMENT  
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2025-15  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE  
-----  
COMMUNE DE CASTELNAUDARY  
-----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Matière : DOMAINES DE  
COMPETENCES PAR  
THEMES

Sous matière :  
POLITIQUE DE LA VILLE-  
HABITAT-LOGEMENT

**OBJET :**  
**OPERATION "VILLE  
DURABLE" N°2024-  
23 -  
PARTICIPATION DE  
LA COMMUNE  
POUR L'ACHAT  
D'UN  
RECUPERATEUR  
D'EAUX PLUVIALES**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION  
CONSEIL EN DATE DU :  
7 JANVIER 2025

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 7 JANVIER 2025

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU **21 JAN. 2025**

Séance du Conseil Municipal du lundi 13 janvier 2025  
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses  
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,  
Maire

**Présents :** Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène  
GIRAL, François DEMANGEOT, Nicole CATHALA -  
LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL,  
Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL,  
Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT,  
Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès SOULIER,  
Bruno PERLES, Préscillia GRANIER, Audrey GAIANI, Thierry  
ROSSICH, Zohra KUFEL, Christian WINTERHALTER,  
IMEDJADJ Nadia.

Formant la majorité des membres en exercice

**Procurations :**

Bernard GRIMAUD donne pouvoir à Nicole CATHALA -  
LEGUEVAQUES,  
Jean-François VERONIN-MASSET donne pouvoir à Jacqueline  
RATABOUIL,  
Régine SURRE donne pouvoir à Philippe GUIRAUD,  
Michel RATABOUIL donne pouvoir à Audrey GAIANI,  
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Préscillia  
GRANIER,  
Delphine SANTINI donne pouvoir à Élisabeth ESCAFRE,  
Adrien ROUZAUD donne pouvoir à Agnès SOULIER,  
Béranger SERRES donne pouvoir à Philippe GREFFIER.

**Absents :** Karole CAFFIER, Gérard MONDRAGON.

**Secrétaire :** Audrey GAIANI,

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal n° 2024-310 du 11 décembre  
2024 relative à la mise en place d'une aide financière au profit des habitants (propriétaires  
privés et locataires) s'équipant d'un récupérateur d'eau de pluie.

La participation de la Ville est déterminée en fonction de la capacité et du type de la cuve  
(enterrées ou hors sol), à savoir :

Envoyé en préfecture le 17/01/2025  
Reçu en préfecture le 17/01/2025  
Publié le **21 JAN. 2025**  
ID : 011-211100763-20250113-DB202515-DE

	<300 litres		300 à 1000 litres		> 1000 litres	
Cuves hors sol	Taux 40%	Plafond de 50 €	Taux 50%	Plafond de 200 €	Taux 60%	Plafond 300 €
Cuves enterrées	Taux 40%	Plafond de 60 €	Taux 50%	Plafond de 250 €	Taux 60%	Plafond 350 €

Monsieur le Maire informe l'assemblée du dépôt du dossier de demande de paiement de Monsieur LACOMBE Claude, pour l'installation d'un récupérateur d'eau de pluie enterrée, d'un montant de 4000 Euros TTC, au 17 rue Gérard Grimaud (les coteaux du Perié).

Le dispositif étant conforme aux prescriptions et aux factures déposées, Monsieur le Maire propose d'attribuer une aide d'un montant de 350 Euros à Monsieur LACOMBE Claude.

Ce qui porte le montant total des subventions payées sur 2024 et 2025 à 2502,68 € (22 installations).

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux et Enseignement Supérieur en date du 10 janvier 2025.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**APPROUVE et AUTORISE**, au vu des dossiers de demande de paiement déposés, le versement d'une aide d'un montant de 350 Euros à Monsieur LACOMBE Claude.

**PRECISE** que ces dépenses seront imputées sur le budget 2025.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 13 janvier 2025

Ampliation faite le	<b>21 JAN. 2025</b>
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le :	<b>17 JAN. 2025</b>
Par publication le :	<b>21 JAN. 2025</b>
Par délégation, Le Directeur Général des Services	
Nicolas NAYRAL	



Le Maire,

Patrick MAUGARD